



DECISION D'ATTRIBUTION N°\_013 /DAC-KZ/SG/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/C-KOZA/CIPM/AI/2024 DU 15/11/2024 POUR LA CONSTRUCTION DE DIX (10) FORAGES EQUIPES DE POMPE A ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES LOCALITES DE COMMUNE DE KOZA, LOT 1 : CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE A TCHILÉKÉKÉ, DJINGLIYA MONTAGNE , DIGAGAD, NDOUTVGUI M'LAY ET MAZI, DANS LA COMMUNE DE KOZA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KOZA, AUTORITE CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2002/03 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts ;  
Vu le Décret n° 2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté Présidentiel n°33/CAB/PM du 30 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses administratives générales applicables aux Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire n°002 et 003/CAB/PM du 30 Janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application subsequentes ;  
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n°2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés ;  
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;  
Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'Exécution des Marchés Publics ;  
Vu la Circulaire n°2012/4075 du "08 Mars 2012 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;  
Vu l'arrêté N°00004/A/MINDDEL du 04 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issus du scrutin municipal du 09 février 2020 ;  
Vu la décision constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics au titre de l'exercice 2024 ;  
Vu la Lettre de proposition d'attribution du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Koza ;  
Considérant le budget de la commune de Koza ;  
Considérants les nécessités de services

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué aux Etablissements PCT-KOUSSERI, le marché objet d'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/C-KOZA/CIPM/AI/2024 DU 15/11/2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À ENERGIE SOLAIRE A TCHILÉKÉKÉ, DJINGLIYA MONTAGNE , DIGAGAD, NDOUTVGUI M'LAY ET MAZI (Lot 1), DANS LA COMMUNE DE KOZA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD, pour un montant de Quatre-vingt-dix-sept millions trois cent quarante-neuf mille quatre-vingt-deux (97 349 082) Francs CFA Toutes Taxes Comprises, délai d'exécution de trois (03) mois.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /

**Ampliations:**

- PREFET/MT
- DDMT/MINMAP
- ARMP (P.Infos)
- CIPM/KZ (P.Infos)
- Intéressé
- Chrono/Archives

Koza, le 27 DEC 2024

LE MAIRE,  
 (AUTORITE CONTRACTANTE)



*Njidda Takoundama*